

Adresse de la société populaire du Havre-Marat qui applaudit au décret de la Convention qui abolit l'esclavage, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire du Havre-Marat qui applaudit au décret de la Convention qui abolit l'esclavage, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 62;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20223\\_t1\\_0062\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20223_t1_0062_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

autres. La liberté est invincible et impérissable; qu'ils tremblent de plus en plus les tyrans et leurs suppôts, ils périront tous.

Pour nous, Citoyens représentans, nous ne sommes ni nobles, ni prêtres, mais de purs et francs sans-culottes, et nous tenons plus à l'affermissement de la Liberté et de la République, à la conservation des Montagnards de la Convention et à l'anéantissement total des traîtres et des scélérats épars dans le sein de la France, qu'à la vie que nous ne chérissons et ne voulons conserver que pour vous aider à remporter un triomphe assuré et complet sur les ennemis de la République en quelque nombre et sous quelque forme qu'ils soient. S. et F. ».

DURAND, BOURON (*agent nat.*), PAUVUECAN, GODENOY, L. P. BASCHET, YVONNEAU.

## 6

**La société populaire du Havre-Marat applaudit avec transport au décret qui abolit l'esclavage dans les colonies.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le Havre-Marat, 6 vent. II*] (2)

« Représentants,

Fondateurs d'une République immortelle, il vous appartenait sans doute de briser les chaînes honteuses de l'esclavage d'un million d'hommes courbés depuis des siècles sous le joug tyrannique et meurtrier d'une poignée de despotes.

Le génie de la Liberté qui vous inspire a appelé vos sollicitudes, a fixé vos regards sur des colonies déchirées et souillées de tous les crimes du despotisme et du pouvoir arbitraire.

Les cris douloureux de l'esclave taillé par un fouet impitoyable ont retenti jusqu'au fond de vos âmes, vous avez frémi d'indignation au reçu des horreurs qui attestent depuis si longtemps les fureurs de l'égoïsme et les crimes des brigands qui ne connoissent que la soif inextinguible de l'or : vous avez voulu que le sol de la République ne fut habité désormais que par des hommes libres et égaux et votre décret fondé sur les droits de la nature et de la raison, va régénérer et rendre au bonheur de vastes possessions livrées, naguère à la plus deshonorante servitude.

La Société populaire du Havre-Marat applaudit avec transport à ce décret immortel ! chartre sacrée qui consacre à jamais les heurieuses destinées des noirs et de leurs générations.

Il est donc vrai que des colons corrompus, avides et dissipateurs ne pourront plus jouer impunément de la vie de leurs semblables qu'ils oseraient nommer leurs esclaves ? il est donc arrêté que des négociants sans principes et sans humanité ne pourront plus trafiquer et s'enrichir du sang des infortunés habitants de l'Afrique ? Leurs déclamations mensongères, leurs sophismes inhumainement erronés viennent d'être anéantis.

(1) P.V., XXXIV, 32. *Mon.*, XX, 29; *J. Sablier*, n° 1213; *B<sup>in</sup>*, 2 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 299, pl. 1046, p. 4.

Amour de l'humanité, justice éternelle, douce et bienfaisante philosophie, grâces immortelles vous soient rendues. La Convention nationale vient de proclamer à la face de l'univers vos principes, vos droits impérissables, l'humanité et la raison si longtemps outragées se relèvent avec plus d'éclat que jamais à la volonté toute puissante d'une grande nation.

L'aristocratie de la peau, le hideux esclavage, mille préjugés honteux, quelque profondément qu'ils se soient implantés dans ces malheureuses contrées vont être déracinés par les mains vigoureuses des enfants de la Liberté.

Cette justice éclatante rendue aux habitants du Nouveau Monde, hâtera la chute des tyrans; ce décret bienfaisant est le précurseur de nouvelles victoires des républicains français.

Bientôt des vaisseaux traversant rapidement les mers qui nous séparent vous apporteront, n'en doutez pas, le tribut de reconnaissance et d'attachement inaliénable des hommes libres des colonies. Embrassant nos principes, fidèles à leur patrie, ils feront retentir avec nous les voutes de la Convention nationale, des cris chéris de Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne. »

J. DEVAL, MILLET fils (*secrét.*), LE TELLIER (*présid.*), DUCLÈRE.

## 7

**Celle de la commune du Burgaud, département de la Haute-Garonne, écrit qu'elle vient de déposer au comité de bienfaisance de Toulouse, pour les défenseurs de la patrie, 30 paires de souliers et 12 livres en numéraire; elle invite la Convention nationale à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le Burgaud, 13 vent. II*] (2)

« Citoyen président,

Reçois, au nom de la patrie, 73 chemises, 30 paires de souliers et 12 liv. argent que la Société populaire de Burgaud réunie au Conseil général de la commune vient de remettre au Comité de Bienfaisance de la Société populaire de Toulouse pour nos braves frères d'armes. Nous sommes environ huit cent individus desquels 50 Montagnards ont volé aux frontières; nous venons d'en armer et équiper de pied en cap trois autres qui deffendent actuellement notre chère patrie, nous allons porter même des œufs et des poules en quantité relative à nos pouvoirs à nos frères malades dans les hôpitaux de Toulouse, nous voulons employer tous nos moyens, nous sommes prêts à sacrifier tout ce qui nous reste et même nos vies pour le triomphe de la République.

Nous nous félicitons sans cesse d'avoir toujours été les amis de la Révolution, d'être élevés à sa hauteur et à sa dignité, de sentir le prix de la Liberté, aussi reconnoissant que le fana-

(1) P.V., XXXIV, 32-33; *M.U.*, XXXVIII, 120; *B<sup>in</sup>*, 5 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 299, pl. 1045, p. 5.